Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ETAT DE VAUD AFFIRME SA VOLONTÉ DE SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Projet de loi sur la promotion économique en consultation

Pour la première fois, l'Etat de Vaud entend affirmer sa volonté de soutenir l'économie et créer des emplois. Afin d'appliquer une véritable politique dans ce domaine, le Département de l'économie soumet à consultation un exposé des motifs et projet de loi sur la promotion économique. La fin de la consultation est fixée au vendredi 31 juillet 1998 et les documents peuvent être obtenus au numéro de téléphone: 021/316'60'21

La loi se veut souple pour pouvoir s'adapter de manière efficace aux besoins exigés par l'évolution de la situation économique. Le gouvernement est décidé à favoriser la création et le développement d'entreprises industrielles, commerciales et de services, tout en encourageant les efforts d'innovation et de diversification. Les échanges d'expériences entre milieux économiques, administratifs et scientifiques font également partie de ses intentions.

Outre la désignation d'un Conseil économique chargé d'appuyer le Conseil d'Etat dans sa stratégie, la loi prévoit que l'Etat sera compétent pour accorder des allègements fiscaux. Elle préconise l'allocation à des entreprises nouvelles ou existantes d'aides au perfectionnement professionnel des employés et tend à apporter un appui logistique aux entrepreneurs par le biais d'un guichet-entreprises. Celui-ci permettra la mise à disposition d'un interlocuteur unique au sein de l'administration, capable de suivre et d'assurer un traitement efficace des dossiers. L'Etat désire encore encourager l'aménagement et l'équipement de terrains et d'immeubles et participer à des actions organisés par la Confédération ou sur un plan intercantonal.

A côté de la loi, il est prévu le regroupement des services de promotion économique fournis par l'Etat et la désignation de personnes-clés chargées de la conduite de la promotion économique endogène et exogène.

Un budget annuel plus important sera nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de cette organisation et certains nouveaux outils destinés à soutenir la création

d'entreprises.

La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor est persuadée que ces axes d'action sont propres à donner un sérieux coup de pouce à l'économie et qu'ils sont incontournables pour profiter d'une réelle reprise, s'adapter aux changements actuels et résorber le taux de chômage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 1998

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10